

Procès Verbal Conseil communautaire du 23 Mars 2017

L'an deux mille Dix Sept, le 23 Mars 2017, à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à ANDANCETTE sous la Présidence de Monsieur Pierre JOUVET.

Date de convocation : 16 Mars 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 58

Présents titulaires : 48

ALLOUA Jacques, BARILLEC Corinne, BIENNIER André, BOIDIN Patricia, BORDAS Micaël, BOURGET Vincent, BRUNET Florent, CAIRE Jérôme, CESA Jean, CHAMPET Odile, CHAUTARD Pierre, CHENEVIER Frédéric, CHEVAL Jacques, COMBIER Jean-Daniel, COQUELLE Jean-Yves, DELALEUF Alain, DELALEX Audrey, DELAPLACETTE Philippe, DURAND Nathalie, DURAND Nicole, FERLAY Aurélien, FOMBONNE Michel, GENTHON Agnès, GENTHON Alain, JACOB Olivier, JOUVET Pierre, JULIEN Louis, LAFAURY Yves, LAMOTTE Thibaut, LARMANDE Hélène, MABILON Alain, MALINS-ALLAIX Delphine, MARIAUD Dominique, MONTAGNE Pierre, MOYROUD Monique, NIVON Marie-Line, ORIOL Gérard, PAYRAUD Jean-Pierre, PEREZ Laurence, PROT Marie-Christine, SANDON Sylvie, SAPET Frédérique, SARGIER Maurice, SOULHIARD Marie-Christine, VERT Christine, VEYRAT Martine, VIGIER Diane, ZOWIEZ NEUMANN Paul.

Absents et excusés : 10

ANTHOINE Emmanuelle, ARNAUD Daniel, ARNAUD Monique, BOUVIER David, FAURE Estelle, GEDON Carel, MAISONNAS Michèle, OLMOS Jean-Pierre, ROBERT Gérard, ROYER Brigitte

Suppléants remplaçant de droit titulaires absents : 3

CIMINO Gaëlle (pour ROBERT Gérard), GILLON Bernard (pour ROYER Brigitte), JAY Evelyne (pour BOUVIER David)

Pouvoirs : 4

JACOB Olivier (pour ARNAUD Monique), PAYRAUD Jean-Pierre (pour GEDON Carel), DELAPLACETTE Philippe (pour OLMOS Jean-Pierre), BORDAS Micaël (pour ARNAUD Daniel).

Nombre de voix : 55

➔ **Approbation du compte rendu du conseil communautaire 23 Février 2017**

Approbation à l'unanimité des suffrages exprimés.

➔ **SCOT : Bilan d'activité et processus de révision**

Présentation par les services du Syndicat mixte des Rives du Rhône, avec interventions de P.Delaplace, Président du Syndicat.

Mr Genthon intervient pour rappeler l'historique, quand les élus « se battaient » pour sortir du schéma imposé par l'Etat, le « SDAU » ; Aujourd'hui, il y a un rééquilibrage entre Vienne et le territoire de Porte de DrômArdèche ; Il remercie le Président du SCOT, pour avoir aidé à la compréhension des PLU et des contraintes environnementales ; Il note qu'il reste des lieux à enjeux, comme les zones d'activités, et que la question des commerces doit être traitée, en soutenant les fonctions de « centres villes », plutôt que les centres artificiels, les commerces de masse.

Mr Delaplace indique que les problématiques liées au commerce feront l'objet de l'ordre du jour du prochain bureau, sachant déjà qu'il n'y a pas consensus sur le sujet (intérêt économique des uns, nouveaux concepts chez les jeunes...).

➔ **Sujets soumis à délibération**

Délibération N° 2017_03_23_01

OBJET: 5-3- ADM-DESIGNATION DE REPRESENTANTS - SIRCTOM - MODIFICATION

RAPPORTEUR : Pierre JOUVET

La suppléante de Mr Tracol au sein du SIRCTOM ayant démissionné du conseil municipal d'Eclassan,

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- de désigner YVAN RIBES délégué suppléant au SIRCTOM.

Délibération N° 2017_03_23_02

OBJET : RIV-ACQUISITIONS FONCIERES EN BORDURE DU NANT – COMMUNE DE SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE

Rapporteur : M. Alain DELALEUF

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations conduit par la Communauté de communes, un des projets prioritaire est la réalisation de travaux sur le ruisseau du Nant à Saint-Sorlin-en-Valloire afin de protéger les habitations riveraines jusqu'à la crue centennale.

Les études hydrauliques ont montré que les habitations situées à proximité immédiate du Nant sont menacées par un risque important de rupture de digues.

Il est donc nécessaire de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais possibles.

Les travaux consistent notamment à reprendre les digues existantes en rive droite, élargir le lit mineur sur sa rive gauche et à supprimer la digue située sur cette même rive.

Afin de pouvoir réaliser ces aménagements, une démarche d'acquisition foncière a été engagée en partenariat avec la commune et les propriétaires riverains de la rive gauche. Ceci concerne différentes parcelles pour une superficie totale de 6 900 m² environ.

Les acquisitions par la Communauté de communes permettront :

- De redonner au cours d'eau une zone d'expansion et donc participer au ralentissement des écoulements,
- De faciliter l'accès au lit, aux berges et aux ouvrages pour la réalisation des travaux et l'entretien ultérieur.

Les parcelles seront acquises par la Communauté de communes selon les conditions suivantes :

Propriétaire	Section	Superficie (m ²)	Conditions financières (yc indemnisation de l'exploitant)	Prix d'achat (hors frais)
René DELHOMME	ZW 84	6 508	2 € / m ²	13 016 €
René DELHOMME	AE 165	340	2 € / m ²	680 €
	Total	6 848	2 € / m²	13 696 €

Il est précisé que ces acquisitions seront financées à 25% par l'Etat dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'APPROUVER l'achat des parcelles n°84 section ZW et n°165 section AE sur la commune de Saint-Sorlin-en-Valloire, pour une superficie totale d'environ 6 848 m² au prix de 2 € / m² (indemnisation de l'exploitant agricole comprise) car le risque de rupture de digue sur ces parcelles qui impacterait des habitations est très important**
- **CHARGER Maître LATTIER, notaire à Hauterives, de procéder aux formalités nécessaires**

Délibération N° 2017_03_23_03

OBJET : 7-10-ECO-TARIFICATION PEPINIERE D'ENTREPRISE ALBON LA FABRIQUE

Rapporteur : Aurélien FERLAY

Cette délibération annule et remplace la délibération prise le 15 décembre 2016.

L'accueil et l'accompagnement des entreprises dans leur(s) projet(s) de création mais également de développement sont un enjeu majeur pour la Communauté de communes Porte de DrômArdeche qui a choisi de déménager et agrandir son espace pépinière dans les locaux qu'elle possède au Creux de la Thine (ancien siège de la communauté de communes Rhône Valloire). Les travaux se sont achevés en février 2017 et l'Espace entreprises La Fabrique accueille ses premiers occupants.

Pour rappel, ce nouvel espace économique d'une surface de 500 m² accueille une pépinière d'entreprises avec une douzaine de bureaux de 10 à 16 m² chacun, aménagés et reliés à la fibre optique. Le bâtiment propose également un espace de coworking (espace de travail partagé) ainsi qu'un atelier plus spécifiquement dédié à l'innovation. Enfin, 2 salles de réunion pouvant accueillir 50 personnes pour l'une et 12 à 16 personnes pour l'autre, seront à la disposition (sur réservation) de tous les utilisateurs mais également des entreprises du périmètre de la Communauté de communes Porte de DrômArdeche.

Les bureaux de la pépinière d'entreprises sont destinés à de jeunes entreprises, pour une durée maximum de 36 mois, à un coût de loyer inférieur au prix du marché. Les entreprises hébergées au sein de l'espace pépinières peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé ainsi que de services mutualisés : reprographie, courrier, animation de la pépinière (ateliers et conférences thématiques, permanences de partenaires économiques...), espaces communs (documentation, espace détente/convivialité, salles de réunion...).

Afin de compléter l'offre existante, un bureau situé au sous-sol du bâtiment, éloigné du reste de l'espace dédié à la pépinière d'entreprises, sera proposé à la location temporaire, sur le même modèle que les salles de réunion, permettant ainsi aux entrepreneurs qui le souhaitent de recevoir leur clientèle ou contacts dans un bureau aménagé à cet effet. Cette offre complémentaire permettra de répondre au plus près des demandes actuelles, constatées depuis l'ouverture de La Fabrique.

Les tarifs proposés dans les différents espaces de La Fabrique sont les suivants :

Bureaux espace pépinière	Loyer € HT/m ² /mois	Charges € HT/m ² /mois
Année 1	8€	4,5€

Année 2	10€	4,5€
Année 3	13€	4,5€

	€ HT/heure	€ HT/½ journée	€ HT / jour	Forfait 20 heures	Forfait 5 jours/mois
Espace coworking	3,50	10	18	50	85

Salles	Tarif / heure	Tarif ½ journée	Tarif journée	Journée supplémentaire
« L'atelier » Salle 50 personnes (rez-de-chaussée)		80€	120€	110€
« Le labo » Salle 12 à 16 personnes (sous-sol)	15€	50€	90€	80€
« Le Bureau n°11 » (sous-sol)	10€	30€	50€	40€
« La salle des machines » Atelier innovation	Sur demande	Sur demande	Sur demande	Sur demande

Enfin, il est proposé de permettre aux locataires de la pépinière d'entreprises un accès au service reprographie selon les tarifs suivants :

- Coût de la photocopie noir et blanc : 0,06€ HT
- Coût de la photocopie couleur : 0,16€

Chaque locataire disposant d'un code d'accès personnel, les frais de photocopies pourront donc être refacturés par la Communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'Approuver les tarifs des différents espaces de la Fabrique**

Délibération N° 2017_03_23_04

OBJET : RH – INDEMNITES DES ELUS

Rapporteur : Florent BRUNET

L'indemnité de fonction des élus locaux est fixée par référence à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.

Dans la délibération du 22 avril 2014, il a été fait référence à l'indice 1015. Au 1^{er} janvier 2017, suite aux évolutions des grilles indiciaires de la fonction publique, l'indice terminal est désormais l'indice 1022. Par ailleurs, une nouvelle modification de l'indice terminal de la fonction publique est prévue en janvier 2018. Suite aux préconisations des services de l'Etat, il convient de viser uniquement dans la délibération l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision (ne plus mentionner les indices nominaux 1015, 1022...).

Ainsi il convient de remplacer dans la délibération en date du 22 avril 2014 les mentions « indice 1015 » par « indice brut terminal de la fonction publique ». Les autres dispositions de la délibération du 22 avril 2014 restent inchangées.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DIT QUE les indemnités du Président et des Vice-Présidents décidées par le conseil communautaire le 22 Avril 2014 sont fixées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.**

Délibération N° 2017_03_23_05

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 OFFICE DE TOURISME PORTE DE DROMARDECHE

Rapporteur : Odile CHAMPET

La communauté de commune doit approuver les comptes 2016 de l'Office de Tourisme Porte de DrômArdèche constitué sous le statut d'EPIC qui s'établissent comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	30 262,95	0,00	431 696,57
Recettes	19 210,65	0,00	434 350,55
Résultat de l'exercice	-11 052,30	0,00	2 653,98
Résultat reporté N-1	12 745,74		10965,18
Résultat cumulé	1 693,44		13 619,16

Le déficit d'investissement d'un montant de 11 052,30€ provient d'investissements réalisés suite à la création de la nouvelle identité graphique de l'office de tourisme et de la réalisation de supports de communication par exemple les sites internet. Ce déficit a été couvert par un excédent d'investissement (Solde d'exécution positif anticipé) de 12 745,74€.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'APPROUVER le compte de gestion 2016 et le compte administratif 2016 de l'Office de tourisme Porte de Drôme Ardèche**

Mme Odile champet poursuit par un bilan 2016 de l'office de tourisme et du tourisme sur le territoire.

Délibération N° 2017-03-23-06

OBJET : 7-10-AGRT-Schéma des Véloroutes Porte de Drôme Ardèche

Rapporteur : Odile CHAMPET

Dans le cadre de la compétence tourisme, une étude de positionnement touristique a été conduite en 2014, qui a préconisé le développement d'actions valorisant le tourisme authentique et le « slow tourisme ».

De plus, lors de la mise en place du projet de la Viarhona du Léman à la mer, une réflexion avait été engagée par les territoires afin de capter les flux générés par la Viarhona en créant des axes pénétrants dans les territoires.

La Communauté de communes a donc travaillé sur la mise en place d'un schéma des véloroutes sur l'ensemble de son territoire.

Pour ce faire, une étude de faisabilité a été menée fin 2015-2016. Cette étude a permis, suite à des réunions de terrains et différents comités de pilotage avec les élus concernés et avec la commission tourisme, d'identifier sur l'ensemble de notre territoire en Drôme et en Ardèche:

- les parcours,
- les types d'équipements,
- la mise en tourisme.

Le schéma des Véloroutes de Porte de Drôme Ardèche comprend 2 parcours, un parcours sur la partie ardéchoise et un parcours sur la partie drômoise, connectés à la Viarhona et entre eux au niveau des communes d'Andance/Andancette et Sarras/Saint-Vallier afin de favoriser la cohérence d'ensemble (voir carte annexée).

1/ Sur la partie ardéchoise

Le schéma des Véloroutes s'intègre également dans le projet Viafluvia.

En effet, Porte de Drôme Ardèche fait partie d'une entente dont l'objectif est de porter des actions communes pour la mise en œuvre d'une Véloroute voie verte reliant le fleuve Loire au Rhône : la ViaFluvia.

Le ou les parcours qui vont être développés sur le territoire de Porte de Drôme Ardèche s'inscriront, pour partie, en continuité des parcours mis en œuvre par l'entente et notamment la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo.

L'étude de faisabilité a proposé différents parcours.

Il ressort de l'étude les éléments suivants :

Même s'il ne génère pas beaucoup de fréquentation, et qu'il est en voie partagée et non dédiée, **le parcours D (Vallée de la Cance)** est déjà fréquenté par des cyclotouristes, et nécessite peu d'aménagement. Il pourrait donc facilement être mis en place à moindres coûts.

Le parcours A (voie ferrée) comporte de plus importantes incertitudes techniques et financières, malgré un intérêt touristique identifié. La gestion d'ouvrages d'art ferroviaires, les problématiques environnementales et surtout les démarches d'acquisitions foncières sur la partie nord du tracé (conventions avec des particuliers voire expropriations) interrogent sur la faisabilité de ce parcours.

Le parcours C (berges du Rhône) quant à lui permet de combiner les objectifs en matière d'intérêt touristique (même s'ils sont moindres du fait que l'on ne passe pas dans les coteaux) mais surtout les autres objectifs recherchés au travers du projet de territoire (valorisation centres bourg, connexion avec les parcours véloroutes drômois, qualité de vie, développement économique).

Suite aux échanges intervenus lors du conseil communautaire du 23 février 2017 et une réunion avec Annonay Rhône Agglo, pour qui le tracé voie ferrée était préférable sur un plan touristique (passage en coteaux/vignobles, vue panoramique), il est apparu nécessaire de trouver un consensus entre nos objectifs du projet de territoire, en particulier

touristique et les attentes de nos partenaires. Il a été donc décidé d'explorer une solution mixte « chemin de fer et berges du Rhône » (cette solution avait été proposée comme variante par le cabinet d'étude).

Il est donc proposé de retenir le parcours B (mixte chemin de fer et berges du Rhône)

Pour information, ce parcours est identique au parcours C pour toute la partie « berges du Rhône » et au parcours A pour toute la partie « chemin de fer » qui se situe sur Annonay Rhône Agglo (sauf une petite partie sur Saint Etienne de Valoux qui nécessite peu d'aménagements).

Ce parcours permet :

- Pour Porte de DrômArdèche : combiner les objectifs en matière d'intérêt touristique et les autres objectifs recherchés au travers du projet de territoire : valorisation des berges du Rhône et des quais d'Andance, passage sur les sentiers de randonnées intercommunaux (Les chemins de l'Arborescence), valorisation du patrimoine, attractivité des villages, attractivité des commerces de centre bourg, retombées économiques (camping), sites touristiques, activités halieutiques
- Au titre de l'entente : bénéficier d'une porte d'entrée qualitative de la Viafluvia avec un passage en coteaux sur l'ancienne voie de chemin de fer, sur le tronçon le plus intéressant touristiquement parlant.
- Au niveau de la mise en œuvre : sa mise en œuvre reste facilitée par l'emprunt en grande partie d'un accès CNR le long du Rhône, la CNR ayant d'ores et déjà donné son accord de partenariat. Ce tracé est par ailleurs soutenu par la fédération de pêche de l'Ardèche et de la Drôme.
- Au niveau de la faisabilité technique et foncière : permet d'éviter les tronçons posant problème en terme foncier (terrains privés/expropriation).
- En termes de connexion : permet de se connecter à la Viarhona à Andancette au cœur de notre territoire et de diriger les flux touristiques vers les autres communes de Porte de DrômArdèche

En conclusion :

- Au titre de l'entente VIAFLUVIA :

La Communauté de communes souhaite retenir le parcours B (mixte chemin de fer et berges du Rhône) qui permet de concilier les enjeux de chacun. La mise en œuvre de ce parcours est conditionnée à la réalisation d'une étude de faisabilité opérationnelle (technique, foncière et financière) qui sera réalisée en partenariat avec Annonay Rhône Agglo.

- Au titre de la mise en œuvre opérationnelle de son schéma des véloroutes :
(voir carte)

La Communauté de communes souhaite retenir les parcours C (berges du Rhône) à l'exclusion du tronçon entre Andance et Thorenc ainsi que le parcours D (Vallée de la Cance).

A terme, une partie du parcours C devrait être labellisé dans le cadre de la Viafluvia (entre Saint Désirat et Serrières) ; la partie sud entre Andance et Saint Désirat représentant le tronçon de connexion entre la ViaFluvia et la ViaRhona.

En remplacement du tronçon Andance/ Thorenc qui est reporté, il est proposé d'étudier la faisabilité de la liaison entre Andance et Sarras.

L'ensemble de ces parcours va favoriser la connexion avec la ViaRhona mais aussi avec le parcours Drômois et permettent donc la cohérence d'ensemble du schéma des véloroutes. Ils s'inscrivent enfin dans le projet de territoire.

La Communauté de communes souhaite porter à connaissance de l'entente la validation de ces parcours, qui devront bien entendu rentrer en cohérence avec les parcours retenus par la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo.

2/ Sur la partie drômoise

L'étude de faisabilité a conduit à la proposition d'une boucle se connectant à la Viarhona et composée de 3 tronçons. Les tronçons proposés s'appuient à la fois sur des axes routiers secondaires et sur le schéma cyclable des « Bons plans à vélo » mis en place par le Département de la Drôme.

Ces tracés empruntent la Vallée de la Galaure et la Vallée de la Valloire et permettent donc la mise en valeur de l'ensemble de notre territoire.

Le tronçon 1, Vallée de la Galaure, permet de connecter St Vallier à Hauterives. L'étude ayant fait apparaître un point bloquant sur le tronçon St Vallier-St Uze, des solutions alternatives ont été proposées. Les 3 variantes ont été soumises au groupe de travail et à la Commission tourisme qui ont retenu la variante 1, qui passe par le lieu-dit Montrebut et traverse les communes de Saint Barthélémy de Vals, la Motte de Galaure, Mureils, Châteauneuf de Galaure et Hauterives. Le passage St Vallier-St Uze, intéressant sur un plan touristique et paysager, mais très coûteux, sera étudié dans un deuxième temps avec la recherche de soutiens financiers, notamment de la part de la Région.

Le tronçon 2 Vallée de la Valloire se connecte à la Viarhona sur la commune d'Andancette et traverse les communes d'Albon, d'Anneyron, Saint Sorlin en Valloire, Moras en Valloire et Manthes.

Le tronçon 3 relie les deux vallées en passant par Hauterives.

3/ Schéma des Véloroutes

La présente délibération a ainsi pour objet de valider les parcours retenus dans le cadre du schéma des Véloroutes, permettant ainsi d'engager sa réalisation opérationnelle.

Les montants financiers nécessaires à l'aménagement de ces parcours sont prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement et de premières inscriptions budgétaires ont été faites pour 2017. L'assistance à maîtrise d'ouvrage viendra préciser la mise en œuvre technique et financière qui fera l'objet d'une validation en conseil communautaire.

Le Président précise que la carte présentée en conseil sera modifiée pour ce qui concerne le passage par le village de Moras plutôt que par le site des Grises à St Sorlin.

Mr Biennier regrette que le côté Ardèche et le côté Drôme ne fasse pas l'objet de deux délibérations distinctes. En effet, pour ce qui concerne le côté Ardèche, il regrette que le tracé ne passe pas au dessus de la cave de St Désirat plutôt qu'en dessous.

Mme Souliard regrette que ce sujet n'ait pas fait l'objet d'une des conférences des Maires pour élargir la concertation ; Elle indique que le passage de vélos sur le pont d'Andance sera compliqué puisqu'il est déjà saturé, et qu'une pente est très importante à la sortie de la ligne de chemin de fer.

Mr Delaplacette rappelle que ce projet a fait l'objet de deux ans de concertation, et qu'il faut voir là un projet global à l'échelle Drôme et Ardèche, avec des connexions sur tout le territoire, et avec le schéma commercial.

Mr Sargier indique qu'il ne prendra pas position, ne connaissant pas l'ensemble des tracés concernés.

Mr Julien demande pour quelle raison le tracé s'arrête à Manthes sur l'une des cartes ; Le Président explique qu'il y a connexion avec « les bons plans à vélo », et que le tracé fait donc une boucle et retourne jusqu'à St Rambert.

Mr Delaplacette indique que la Communauté d'agglomération d'Annonay n'a prévu dans son budget que le tracé de St Marcel à Annonay. La partie du tracé qui nous concerne ne sera traitée que sur le prochain mandat.

Mme Souliard demande de vérifier les chiffres concernant le reste à charge de Porte de DrômeArdèche sur le tracé A (chemin de fer).

Le Président conclut en disant que c'est un projet structurant à l'échelle de la Communauté de communes et qu'il faut un tracé qui réponde à tous les « piliers » du projet de territoire : commerce, qualité de vie, tourisme etc...

Le Conseil communautaire a décidé, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre, 2 abstentions) de :

- **VALIDER le parcours B (mixte chemin de fer et Berges du Rhône) au titre de l'entente ViaFluvia côté Ardèche,**
- **VALIDER les parcours C (Berges du Rhône) et D (Vallée de la Cance) pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma des véloroutes côté Ardèche,**
- **VALIDER la boucle formée par les parcours 1 avec la variante V1, 2 et 3 pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma des véloroutes côté Drôme,**
- **DIT que la faisabilité technique et financière de ces parcours sera finalisé en partenariat notamment avec les services des Départements de la Drôme et de l'Ardèche**
- **AUTORISER le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision**

Le Président espère que ce projet de véloroute voie verte pourra désormais aboutir.

➔ Questions diverses

Mr Sargier fait part d'un courrier de l'association de soins infirmiers qui a été adressé aux mairies, et s'étonne de leur demande d'exonération loyers et taxes au vu des difficultés financières de l'association.

Le Président informe qu'il a effectivement reçu l'association. Il conviendra d'examiner plus précisément ce dossier pour envisager quelles suites y apporter.

Mr Alloua souhaite informer les maires de l'avancement du dossier « mutualisation des engins de levage », avec des prix négociés : 11 communes et le SIVU de la Galaure sont concernés, d'autres communes peuvent s'ajouter.

Mr Payraud invite à se rendre au festival de culture amateurs « amascène » à la Motte de Galaure les 7, 8 et 9 Avril prochain.

Fin de la séance.